



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juillet 2019
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 19 décembre 2018 et le 19 juin 2019 et actualise le bilan des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la dernière étant la résolution [2453 \(2019\)](#), depuis la publication de mon rapport sur l'UNFICYP, en date du 11 janvier ([S/2019/37](#)), et de mon rapport sur ma mission de bons offices, en date du 16 avril 2019 ([S/2019/322](#)).

2. Au 19 juin 2019, la composante militaire comptait 796 soldats (712 hommes et 84 femmes), tous grades confondus, et la composante Police 66 membres (43 hommes et 23 femmes) (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. Deux ans après la clôture de la Conférence sur Chypre à Crans-Montana (Suisse), les négociations restent en suspens. Comme indiqué dans mon rapport antérieur sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2019/322](#)), Jane Holl Lute, haut fonctionnaire de l'ONU, a poursuivi ses consultations en mon nom, en vue de faciliter la conclusion d'un accord sur le mandat qui constituerait un point de départ consensuel en vue d'un éventuel règlement négocié de la question de Chypre.

4. À l'issue de la réunion qu'ils ont tenue le 26 février sous les auspices de ma Représentante spéciale et Conseillère spéciale adjointe, Elizabeth Spehar, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, ont fait état de leur volonté de mettre en œuvre diverses mesures de confiance, concernant notamment l'interconnexion permanente des réseaux électriques, l'interopérabilité des téléphones mobiles, les échanges de tableaux et d'enregistrements audio et vidéo et le nettoyage de plusieurs zones potentiellement dangereuses des deux côtés. Certaines de ces mesures avaient fait l'objet d'un accord en 2015 mais n'avaient pas encore été mises en œuvre. L'interconnexion permanente des réseaux électriques a été menée à bien, ce qui a permis, dans le cadre d'une opération d'urgence réalisée le 17 avril, de transférer de l'électricité du nord au sud et d'éviter ainsi une panne générale d'électricité. En ce qui concerne les téléphones mobiles, d'importants travaux préparatoires, appuyés par ma mission de bons offices et par la Commission européenne, ont conduit à la signature, par les opérateurs des deux parties, d'accords



séparés, un centre nodal ayant été identifié en Europe, conformément à la décision des dirigeants. Les derniers travaux techniques visant à concrétiser prochainement l'interopérabilité des téléphones mobiles sont en cours. Les dirigeants sont également convenus d'annuler 18 zones potentiellement dangereuses, soit 9 de chaque côté, en procédant, réciproquement, à des enquêtes coordonnées. L'annulation a débuté en mai, avec l'appui de l'UNFICYP et du Service de la lutte antimines de l'ONU. Comme suite à une demande ultérieure de la partie chypriote grecque de procéder à une combinaison d'études techniques et non techniques sur les zones potentiellement dangereuses, les travaux devraient maintenant prendre fin au début de 2020. Au cours de leur réunion, qui s'est tenue le 26 février, les dirigeants ont suggéré d'autres mesures de confiance, que mon Représentant spécial a continué d'étudier avec les deux parties dans le cadre de sa navette diplomatique.

5. Au cours de la période considérée, la Force a examiné avec les deux parties et d'autres parties prenantes d'autres aspects fondamentaux de la résolution 2453 (2019) du Conseil de sécurité, notamment l'appel lancé « aux deux parties et aux autres parties concernées afin qu'elles étudient les moyens d'établir des mécanismes et de renforcer les initiatives existantes, la Force faisant office de facilitatrice dans le cadre de son rôle de liaison, de manière à dissiper efficacement les tensions et à faciliter le règlement des questions qui intéressent toute l'île et l'ensemble des Chypriotes ». Plus précisément, la Force a examiné avec les dirigeants et les autres interlocuteurs concernés les domaines dans lesquels les deux parties pourraient tirer parti d'un échange d'informations plus systématique et d'un règlement des problèmes, dans la perspective d'une prévention des tensions et des litiges ou d'une contribution, moyennant des mesures concrètes, à la réalisation d'avantages tangibles en faveur des populations. Il s'agit notamment de domaines tels que la préparation aux catastrophes et les interventions en cas de catastrophe, l'échange d'informations relatives à la criminalité et aux personnes suspectes, le traitement des questions concernant les migrations et le règlement des tensions d'ordre militaire. Les deux parties se sont dites intéressées par la possibilité de mettre en place, entre les forces adverses, un mécanisme militaire dont elles ont reconnu la valeur ajoutée potentielle. Les positions des deux parties divergent toutefois au sujet de la structure précise, de la composition et du mode opératoire du mécanisme envisagé. En ce qui concerne les arrangements à caractère administratif ou répressif, si la partie chypriote turque s'est déclarée disposée à envisager des mécanismes renforcés ou nouveaux, la partie chypriote grecque a mis en garde contre tout nouvel arrangement qui, pour elle, conférerait un statut officiel à l'autre communauté et a demandé que ces questions soient examinées par les comités techniques existants. Cela étant, des progrès ont été accomplis dans l'identification des lacunes que la mise en œuvre de mécanismes nouveaux ou renforcés, avec la facilitation de l'UNFICYP, permettrait de combler à l'avantage des communautés. Il a également été précisé entre les parties et l'ONU que ces « mécanismes » seraient directement administrés par les deux dirigeants et leurs équipes respectives.

6. Au cours de la période considérée, un certain nombre d'événements politiques et autres se sont produits dans les deux communautés. Au nord, le « gouvernement » en place depuis février 2018 s'est effondré le 8 mai à la suite de la décision du « Parti populaire » de se retirer de la coalition de quatre partis. Le 14 mai, M. Akinci, a demandé au dirigeant du « Parti de l'unité nationale », Ersin Tatar, de former un « gouvernement ». Un accord a ensuite été conclu entre les deux parties pour former une nouvelle coalition, qui a obtenu un vote de confiance le 1^{er} juin.

7. Les électeurs se sont rendus aux urnes le 26 mai pour élire les six représentants de la République de Chypre au Parlement européen. Il est à noter que plus de 5 600 Chypriotes turcs sont passés du nord au sud pour déposer leur bulletin, chiffre jamais atteint auparavant lors d'une élection en République de Chypre. Par ailleurs, un

candidat du principal parti d'opposition, le Parti progressiste des travailleurs, Niyazi Kızılyürek, est devenu le premier Chypriote turc à être élu au Parlement européen.

8. Sur la question de Chypre, malgré des progrès notables enregistrés dans les domaines des mesures de confiance et de l'engagement initial en faveur de « mécanismes », le climat entourant le processus de paix ne s'est pas amélioré, les deux parties restant en désaccord sur le fond et s'accusant mutuellement de l'impasse persistante. En l'absence de négociations, le scepticisme prévaut toujours à grande échelle et le processus de paix continue de ne susciter qu'un intérêt et un espoir très limités. En dépit de l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2453 \(2019\)](#), invitant les deux dirigeants à améliorer le climat général qui entoure les négociations en vue de préparer les communautés à un règlement du conflit et en diffusant des messages plus constructifs et plus cohérents, l'on n'a guère noté d'initiatives allant dans ce sens.

9. L'évolution de la situation dans la région n'a pas non plus contribué à créer un climat favorable à la reprise des pourparlers. Nouvelle situation préoccupante – les tensions sur les hydrocarbures ont continué de s'aggraver, les perspectives d'apaisement à court ou moyen terme restant plutôt limitées. Dans le même temps, l'on a continué d'observer une concentration particulièrement dense de forces navales et militaires, nationales ou conjointes, ainsi que de manœuvres, notamment de recherche et de sauvetage, en Méditerranée orientale, y compris autour de Chypre.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

10. Parallèlement à l'interruption prolongée du processus politique et des incertitudes entourant sa poursuite, la Force a observé une augmentation continue de tensions de faible niveau dans la zone tampon et autour de celle-ci, ainsi qu'une méfiance persistante de part et d'autre de la ligne de partage. Dans ce contexte, la Force continue de jouer un rôle essentiel dans la création des conditions politiques, sociales et sécuritaires propices à un règlement, notamment en ce qui concerne le maintien d'un climat paisible et stable dans la zone tampon et autour de celle-ci, la facilitation des mesures de confiance et la promotion de la coopération entre les parties et entre les communautés.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

11. Si, pour l'essentiel, le calme a prévalu dans la zone tampon, le raidissement des positions des parties et les atteintes à l'autorité de la Force signalées dans mon rapport antérieur ont persisté et parfois même augmenté au cours de la période considérée. Malgré l'appel que le Conseil de sécurité a lancé dans sa résolution [2453 \(2019\)](#) afin que les parties collaborent de manière effective avec l'UNFICYP au traitement des sujets de préoccupation, respectent les termes de l'aide-mémoire de 2018 et l'autorité dévolue à la Force dans la zone tampon, les actes de contestation des lignes de cessez-le-feu et de remise en cause du statu quo et de l'autorité de la Force n'ont cessé de se multiplier. Le long de la ligne de cessez-le-feu septentrionale, ces difficultés ont surtout pris la forme d'une contestation directe de la ligne tracée par l'ONU, de progressions des forces armées dans la zone tampon, de restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Force dans certaines zones contestées et de certaines activités civiles non autorisées. Le long de la ligne de cessez-le-feu sud, les violations militaires ont été beaucoup moins nombreuses que le long de la ligne de cessez-le-feu nord. Dans le même temps, la Force a continué de relever un certain niveau de non-respect de l'aide-mémoire, se traduisant notamment par des activités civiles non

autorisées qui ont suscité des tensions, en particulier lorsque ces activités étaient menées à proximité des positions des forces turques ou lorsqu'elles compromettaient l'intégrité de la zone, comme dans le cas de constructions non autorisées.

12. Le recours à des patrouilles ciblées, axées sur les « points chauds », l'engagement coordonné de toutes les composantes – militaires, policières et civiles – à tous les niveaux, et la sensibilisation des communautés ont permis à la Force d'affronter avec succès un certain nombre de violations civiles et militaires. Néanmoins, en l'absence d'une acceptation pleine et entière, par les parties, de l'aide-mémoire de 2018 et d'une volonté de coopération avec l'UNFICYP, la capacité de la mission à endiguer les activités non autorisées litigieuses reste limitée. Malheureusement, en dépit de tous les efforts qu'a déployés la mission, les deux parties n'ont toujours pas reconnu et accepté l'aide-mémoire actualisé.

B. Prévention d'une reprise des combats et maintien du statu quo militaire

13. Durant la période considérée, 272 violations militaires ont été enregistrées en tout, contre 332 au cours de la période précédente. Alors qu'en 2017 on avait enregistré le taux le plus faible de violations militaires des deux côtés sur une période de cinq ans (2014-2019), en 2018, les violations relevées dans le domaine de la construction ont été multipliées par six et les violations le long de la ligne de cessez-le-feu nord, par trois. Le nombre de constructions non autorisées signalées n'a pas augmenté depuis la période précédente (21 juin-18 décembre 2018) ; en revanche, durant la période considérée (19 décembre 2018-19 juin 2019), des renforcements ont continué d'être effectués le long des deux lignes de cessez-le-feu, mais à un rythme généralement moins rapide (36 violations enregistrées le long des deux lignes, contre 71 durant la période précédente). Sur ces 36 violations de construction, 24 ont été commises par les forces turques, la moitié environ concernant l'installation de caméras de vidéosurveillance et de matériel connexe. Les violations de construction commises par la Garde nationale se sont chiffrées, quant à elles, à 12 au total, soit une augmentation par rapport aux 3 violations enregistrées au cours de la même période l'année précédente. Les initiatives engagées par la mission pour encourager les forces adverses à réduire le nombre des constructions et des travaux de renforcement n'ont guère été couronnées de succès. Les violations commises par la Garde nationale au regard des armes lourdes ont considérablement diminué, passant de 35 au cours de la période précédente à 6 durant de la période considérée; c'est aussi le cas des faits et des allégations d'indiscipline, dont la réduction pourrait s'expliquer partiellement par les changements intervenus dans la fréquence des patrouilles aériennes.

14. Fait particulièrement préoccupant de la période considérée – les violations liées à la progression des forces armées ont considérablement augmenté. Au total, 76 violations de ce type ont été enregistrées au cours de la période considérée, contre 12 durant la période précédente. La Force a enregistré 71 de ces violations le long de la ligne de cessez-le-feu nord, pour la plupart dans des zones où la délimitation de la ligne de cessez-le-feu par les Nations Unies est contestée par les forces turques. Si elles ne sont pas nouvelles, ces violations se sont produites plus régulièrement, souvent en réaction à la présence et aux activités régulières de la Force, particulièrement, dans des zones de forte visibilité fréquemment utilisées pour la circulation civile et les activités bicommunautaires. La Force a relevé un certain nombre de situations où les acteurs se sont révélés entreprenants, obstructionnistes et, parfois, verbalement agressifs à l'égard de son personnel militaire, restreignant ainsi plus durablement la liberté de circulation des membres de la mission dans certaines zones.

15. Les positions militaires établies par les forces adverses, en violation du statu quo, à l'intérieur de la zone tampon et à Strovilia, sont restées en place et sont considérées comme des violations permanentes. Au cours de la période considérée, 49 violations du statu quo ont été enregistrées, contre 11 à la même période l'année dernière et 44 au cours de la précédente période d'examen. La Force a recensé en tout 41 de ces violations à Strovilia. Les tensions à Strovilia se sont considérablement accrues en février 2019 à la suite de l'érection temporaire, par les forces turques, d'une barrière censée mettre en échec des activités de contrebande présumées. Les Chypriotes grecs résidant à Strovilia ont, quant à eux, commencé à exprimer leurs préoccupations au sujet de restrictions à leur liberté de circulation, qui prenaient la forme de contrôles d'identité et d'un régime d'assurance nouveaux, ce dont s'est alarmée la partie chypriote grecque. Lorsque la Force a tenté de renforcer la présence de ses observateurs à Strovilia, elle a été empêchée à plusieurs reprises d'accéder à la zone. Bien que la barrière ait fini par être retirée et que les tensions aient diminué, Strovilia est restée une source de tensions entre les parties. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du statu quo à Varosha.

16. En ce qui concerne les incursions aériennes et l'utilisation de drones, le Département de l'aviation civile de la République de Chypre a accepté, à la demande de l'UNFICYP, de modifier la loi de 2002 sur l'aviation civile pour inclure la zone tampon dans la liste des zones de vol restreintes.

17. S'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, la contestation de la délimitation des lignes de cessez-le-feu par l'ONU et la remise en cause du statu quo militaire, préservé par l'Organisation, et de l'autorité de la Force, notamment sous la forme d'avancées irrégulières des forces, sont de plus en plus fréquentes. Pour faire face aux violations susmentionnées, la Force a intensifié ses interventions en tenant plus fréquemment des réunions de haut niveau avec les forces adverses. La fréquence des échanges avec les deux forces adverses a ainsi permis de maintenir ouvertes des voies de communication et de faire face aux violations.

18. Au cours de la période considérée, sept unités et sous-unités de la Force ont été évaluées sur le plan militaire, dont trois unités d'infanterie (une par secteur) et quatre sous-unités (la réserve militaire, l'unité du génie, l'unité de protection des forces et l'unité aérienne). Les domaines évalués comprenaient la compréhension et le soutien du mandat, le commandement et le contrôle, l'instruction et la discipline, le maintien à niveau et la santé, ainsi que les évaluations du personnel, l'information opérationnelle, les opérations, la logistique, les transmissions et la formation. Il a été jugé que toutes les unités avaient obtenu des résultats satisfaisants, certains domaines restant à améliorer, tels que les compétences linguistiques, les compétences en communication radio, les compétences en négociation et l'interopérabilité. La mission s'est attaquée aux domaines à améliorer en organisant des sessions de formation, notamment des séances d'orientation pour le personnel récemment affecté à la mission, des sessions de formation des formateurs en anglais, des cours sur des questions médicales et des séances de formation à la déontologie et à la discipline, portant notamment sur l'exploitation et la violence sexuelles. L'administration centrale a accueilli des exercices visant à tester l'intégration des composantes et la communication, d'une part, entre les secteurs et, d'autre part, entre le quartier général de la mission et les secteurs.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

19. La gestion attentive des activités civiles dans la zone tampon est restée l'une des fonctions essentielles de la Force et un aspect fondamental de la prévention des tensions. Au cours de la période considérée, la Force a reçu 248 nouvelles demandes

de permis aux fins d'activités civiles telles que l'agriculture et le pâturage, la construction et l'entretien des équipements collectifs, et a délivré 563 permis (nouveaux permis et renouvellements).

20. Les activités agricoles non autorisées ont continué d'être à l'origine de tensions entre civils et entre civils et militaires, notamment lorsqu'elles avaient lieu à proximité des positions des forces turques. En particulier, l'augmentation des cas de violations liées à la progression des forces sur le terrain avait souvent pour origine directe ces activités civiles non autorisées. Après les incidents survenus en novembre 2018, au cours desquels des activités agricoles non autorisées menées par des Chypriotes grecs ont attisé les tensions sur la ligne de cessez-le-feu nord, pendant la période considérée, les forces turques ont avancé dans la zone tampon à Dhenia et à Avlona pour appuyer les activités non autorisées des agriculteurs venus du nord. La Force demeure préoccupée par plusieurs cas de « permis » concurrents délivrés par les autorités chypriotes turques pour des activités agricoles menées à l'intérieur de la zone tampon. Les efforts de sensibilisation, les contacts avec les communautés locales et le dialogue politique avec les autorités des deux parties ont permis de résoudre certains problèmes pendant la période considérée et continuent d'être renforcés.

21. Si l'agriculture et la chasse non autorisées dans la zone tampon demeurent la principale source de tensions, les constructions non autorisées ont un effet considérable sur la préservation de l'intégrité de la zone tant qu'aucun règlement n'est conclu et, en tant que telles, peuvent également accroître les tensions. À cet égard, la Force a fait part aux hauts responsables du Ministère des affaires étrangères de la République de Chypre de ses préoccupations au sujet de l'important chantier civil mené à l'intérieur de la zone tampon à Pyla. Ce chantier, lié à l'université adjacente, a été entrepris sans l'autorisation de la mission. L'université de Pyla continue de fonctionner sans l'autorisation de la Force.

22. Au cours de la période considérée, la Force a effectué des patrouilles préventives et des patrouilles conjointes ciblées avec les forces de l'ordre pour réprimer un large éventail d'infractions commises par des civils à l'intérieur de la zone de tampon, telles que des incursions non autorisées, la chasse, les décharges sauvages, le vol, la contrebande de marchandises, le trafic des personnes, notamment de demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière. En avril, la Force a commencé à effectuer des patrouilles à bicyclette dans la zone tampon, dans le cadre d'une initiative de police de proximité. Ces patrouilles ont permis d'évoluer avec une plus grande souplesse dans la zone tampon et d'avoir davantage de contacts avec la population.

23. Avec l'aide de la Force, 195 demandes d'information ont été traitées dans la salle de communication mixte pendant la période considérée, contribuant aux enquêtes menées d'un côté comme de l'autre dans des affaires de trafic de drogue, de vol simple ou qualifié, de vol avec effraction, d'enlèvement et d'homicide. La salle de communication mixte a également contribué à l'échange d'informations sur les personnes disparues, la violence domestique et les différends familiaux ou relatifs à la garde d'enfants. Compte tenu des multiples cas de meurtres survenus dans le sud et dont les victimes étaient des femmes et des enfants migrants, la Force a collaboré avec la salle de communication mixte pour faire mieux connaître les problèmes liés à la violence fondée sur le genre et apporter un appui dans ce domaine, notamment en encourageant un échange plus systématique d'informations dans ce type d'affaires. En outre, sept personnes suspectées d'avoir commis une infraction d'un côté avant de se réfugier dans l'autre ont été remises aux autorités grâce au dialogue et à la mise en place par la Force de certains arrangements pratiques.

24. Dans le village bicommunautaire de Pyla, à l'intérieur de la zone tampon, la Force a facilité les opérations de police visant des individus soupçonnés de vol

qualifié, de chantage, d'enlèvement, de vol, de fraude et de menaces. En coordination avec les services de police des deux parties, elle a également appuyé des opérations de maintien de l'ordre, lors de manifestations et d'autres événements publics d'envergure qui ont eu lieu dans la zone tampon et aux points de passage.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

25. Compte tenu du climat qui prévaut sur l'île et qui n'est pas propice à la reprise des pourparlers, la Force a redoublé d'efforts pour réunir et mettre en relation les Chypriotes intéressés des deux communautés afin de favoriser la coopération, régler des questions d'intérêt commun, renforcer la confiance et contribuer à créer un groupe d'intérêt pour la paix. Contrairement aux périodes précédentes, la plupart des comités techniques bicommunautaires créés par les dirigeants dans le cadre du processus de paix ont été actifs au cours de la période considérée, grâce à ma mission de bons offices et à la Force. Onze des douze comités se sont réunis au moins une fois sous les auspices des Nations Unies. Plusieurs se sont réunis régulièrement et ont favorisé la coopération entre les deux communautés en dehors des réunions officielles. Le Comité technique du patrimoine culturel a poursuivi ses travaux sur la protection et la préservation du patrimoine commun, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Commission européenne. Le 20 mars, des cérémonies sont venues marquer la fin des travaux de restauration de l'église Sainte-Anne et de la mosquée des Tanneurs à Famagouste. Deux autres sites (un minaret et un hammam) de Paphos, dont les travaux ont été achevés, doivent également être inaugurés. Quatre autres projets de conservation du patrimoine sont en cours. En outre, le Comité a lancé l'initiative des jeunes ambassadeurs du patrimoine, dans le cadre de laquelle de jeunes Chypriotes grecs et Chypriotes turcs s'efforcent d'amener les jeunes à coopérer et à travailler ensemble autour de leur patrimoine commun.

26. Autre illustration de l'action importante menée par les comités techniques, le Comité technique des affaires économiques et commerciales et le Comité technique de la culture se sont employés à faciliter la mise en œuvre des mesures de confiance convenues par les dirigeants, à savoir l'interconnectivité permanente des réseaux électriques, l'interopérabilité de la téléphonie mobile et l'échange de peintures et d'enregistrements. Le Comité technique de l'environnement a poursuivi ses discussions sur l'extension d'un parc linéaire reliant les deux parties de Nicosie. Le Comité technique sur la gestion des crises et le Comité technique de la santé ont étudié la possibilité d'organiser un exercice conjoint de gestion des crises. Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales et la salle de communication mixte sont tous deux restés actifs. Le Comité technique chargé des questions humanitaires a inauguré un programme réunissant 40 enfants et jeunes gens handicapés et des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) pour des activités conjointes. Parmi les nouvelles activités entreprises par le Comité technique bicommunautaire de l'éducation, citons les actions de renforcement des capacités et des compétences des élèves et des enseignants, les visites pilotes menées dans le cadre de l'initiative axée sur les enseignements pouvant être tirés de Nicosie, et les ateliers de formation destinés aux enseignants, dont l'un a regroupé des participants des deux communautés. Pendant l'année scolaire 2018/19, le projet Imagine, soutenu par l'Allemagne, a mobilisé 1 724 étudiants et 175 enseignants bénévoles des deux communautés.

27. Après le lancement, le 10 avril, du mécanisme d'appui des comités techniques financé par l'Union européenne, qui vise à renforcer leurs capacités et à accroître l'efficacité et la visibilité de leurs travaux, le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le Comité technique de l'environnement et le Comité technique

chargé des questions humanitaires ont présenté des propositions de projet, dont deux ont été approuvées.

28. La Force a continué de promouvoir la coopération entre les communautés riveraines de la zone tampon afin qu'elles surmontent les effets de la division et s'attaquent aux problèmes d'intérêt commun, tels que la pollution des cours d'eau par le ruissellement d'eaux réputées toxiques d'anciennes mines abandonnées et la dégradation des édifices et des sites du patrimoine historique et culturel situés à l'intérieur de la zone tampon. Au début de février, les deux municipalités de Nicosie, le Comité technique du patrimoine culturel et les représentants du volet religieux du processus de paix à Chypre ont collaboré activement, avec le soutien de la mission, pour faire face à l'effondrement partiel d'une église du X^e siècle située dans le centre de Nicosie.

29. Au cours de la période considérée, la Force a appuyé 228 manifestations intercommunautaires réunissant 8 146 participants des deux parties. Avec l'appui de ma mission de bons offices, elle élargit le champ de ses activités bicommunautaires et engage un dialogue plus soutenu avec de nouveaux groupes, notamment de jeunes entrepreneurs, d'enfants et de jeunes, de groupes de femmes et d'organisations écologiques des deux côtés. Il faut espérer que cela permettra d'ouvrir de nouvelles possibilités de coopération et d'intégrer plus systématiquement et plus efficacement les points de vue des femmes, des jeunes et des hommes et femmes d'affaires dans le processus de paix.

30. À Pyla, les efforts visant à rapprocher les deux communautés se sont intensifiés. En mars, la Force a appuyé une manifestation sportive au cours de laquelle deux clubs de football locaux, un de chaque partie, et leurs supporters se sont rencontrés. En mai, les écoles primaires chypriotes grecques et chypriotes turques et les enseignants de Pyla se sont rendu visite pour la première fois à l'occasion de manifestations communes. L'initiative bicommunautaire des femmes de Pyla a quant à elle organisé plusieurs excursions, tant au nord qu'au sud, contribuant à ce que les jeunes de Pyla se rencontrent pour diverses activités. Après l'ouverture du point de passage de Deryneia/Derinya en novembre 2018, la Force a redoublé d'efforts pour promouvoir les contacts et la coopération bicommunautaires dans la région de Famagouste, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes. L'espace communautaire « Garage » a toujours pour ambition de servir de plateforme pour les activités bicommunautaires menées dans la région.

31. Les chefs religieux de Chypre ont continué de dialoguer dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède. Ils ont publié des déclarations communes appelant à la préservation des sites religieux et à la promotion du respect, du dialogue et de la non-violence, et des cours de langues grecque et turque ont été dispensés aux membres des différentes institutions religieuses. En outre, des visites conjointes ont été effectuées dans des lieux de culte et sur des sites d'importance culturelle, et on a eu recours aux médias sociaux pour promouvoir la liberté de religion et le respect dû à toutes les traditions religieuses.

32. Les dirigeants et représentants des partis politiques chypriotes turcs et chypriotes grecs se sont réunis à cinq reprises sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie, et cinq autres réunions ont également eu lieu au niveau des sous-comités. Le 11 juin 2019 a marqué le trentième anniversaire du début du dialogue au service de la paix en Chypre entre les parties politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs. Cet événement a donné lieu à plusieurs manifestations en présence du Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Miroslav Lajčák, et de mon Représentant spécial.

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

33. En coordination avec les deux parties, la Force a facilité l'organisation de 47 services religieux et autres manifestations commémoratives, auxquels ont participé plus de 11 000 personnes. Parmi ces manifestations, 43 ont eu lieu dans le nord et 4 dans la zone tampon. La Force a continué de collaborer avec les deux parties pour faciliter les services religieux dans l'ensemble de l'île. Par ailleurs, 78 % des demandes adressées aux autorités chypriotes turques par l'intermédiaire de la Force ont été approuvées en tout, contre 68 % pour la période précédente. Un nouveau site religieux situé dans le nord, qui était inaccessible depuis 1974, a été rouvert aux fidèles pour la première fois. En partenariat avec les responsables du volet religieux du processus de paix à Chypre, la Force a organisé deux pèlerinages à la mosquée Hala Sultan Tekke de Larnaca le 6 juin, auxquels ont participé 580 pèlerins. Pour la première fois depuis décembre 1963, d'anciens habitants du village chypriote turc de Dhenia sont venus prier à la mosquée située à l'intérieur de la zone tampon, où ils ont été accueillis chaleureusement par les résidents chypriotes grecs.

34. la Force a continué de veiller au bien-être des communautés chypriotes grecs et maronites, dans le nord, et des communautés chypriotes turcs, dans le sud, ainsi que de leurs membres respectifs, et de faire en sorte qu'elles accèdent aux services essentiels en effectuant des visites à domicile et dans les écoles, des livraisons d'aide humanitaire, le transfert des personnes décédées et des visites dans les lieux de détention. Les autorités chypriotes turques ont rejeté la nomination de deux enseignants chypriotes grecs qui étaient censés travailler dans des écoles chypriotes grecques dans la péninsule de Karpas.

35. Le passage des personnes et des marchandises entre les deux parties a continué d'être facilité par le règlement relatif à la ligne verte du Conseil de l'Union européenne (règlement (CE) n°866/2004 du 29 avril 2004). Selon les statistiques de l'Union européenne, malgré une légère augmentation (1,4 %) en 2018 par rapport à 2017, les échanges commerciaux sont restés faibles, en moyenne, pour plusieurs raisons. D'après l'Union européenne, le nombre de Chypriotes grecs traversant la ligne verte a augmenté régulièrement tout au long de l'année écoulée. En revanche, le nombre de Chypriotes turcs franchissant cette ligne a légèrement diminué. De janvier à mai 2019, selon les services de police de la République de Chypre, 800 608 passages de Chypriotes grecs ont été comptabilisés, contre 514 654 passages de Chypriotes turcs. Entre avril et la fin du mois de mai 2019, le nombre de passages de Chypriotes grecs a été trois fois plus important que pendant la même période l'année précédente. Cette augmentation a débuté après la chute spectaculaire de la livre turque en mars 2018 et serait, pour l'essentiel, liée à l'achat de carburant.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

36. Au cours de la période considérée, les arrivées et les demandes d'asile à Chypre ont continué d'augmenter fortement. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2019, les autorités compétentes de la République de Chypre ont reçu 5 659 demandes d'asile, contre 7 761 pour l'ensemble de l'année 2018, ce qui maintient Chypre à la première place des États membres de l'Union européenne pour ce qui est du nombre de demandes d'asile par habitant. Les nouveaux arrivants en provenance du nord de l'île, pour la plupart des ressortissants syriens qui viennent de la Turquie et du Liban et des personnes d'origine africaine se réclamant du statut d'étudiant ou à la recherche d'un emploi, sont de plus en plus nombreux à traverser vers le sud, selon le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les services d'immigration de la République de Chypre.

37. Au cours de la présente période, la Force a enregistré une diminution des personnes arrivées par bateau directement dans la zone tampon (deux bateaux transportant 68 réfugiés syriens). Toutefois, de nouveaux itinéraires de trafic du nord vers le sud, empruntant des sections poreuses de la zone tampon, ont vu le jour. Dans le secteur d'Avlona-Akkaki, d'après la police chypriote, 264 réfugiés, pour la plupart syriens, auraient été illégalement acheminés du nord au sud entre le 1^{er} janvier et le 30 avril. Au 31 mai, on dénombrait 551 nouveaux demandeurs d'asile qui avaient franchi, depuis janvier 2019, des points de passage reconnus. Face à cette situation, la Force a renforcé sa coopération avec les autorités compétentes et avec le bureau du HCR à Chypre et intensifié ses patrouilles de police dans les secteurs de la zone tampon soupçonnés de servir d'itinéraires de transit. Le HCR estime que si la tendance actuelle se maintient, la République de Chypre pourrait voir le nombre de nouvelles demandes d'asile tripler d'ici à la fin de 2019, ce qui exercerait une pression extraordinaire sur un système d'accueil déjà mis à rude épreuve.

G. Égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité

38. la Force a commencé à mettre en œuvre sa stratégie de parité femmes-hommes dans les composantes Personnel en tenue. Elle a également poursuivi son dialogue avec les organisations féminines de la société civile pour mieux les associer à l'action intercommunautaire et aux initiatives de renforcement de la confiance. Elle est par ailleurs en contact avec des étudiants afin de les aider à mieux comprendre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et discuter de la question de l'égalité des genres. L'antenne intercommunautaire chypriote du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, appuyée par l'Italie et la Force, a été officiellement inaugurée le 17 mai et aura pour objectif de renforcer la participation des femmes à toutes les étapes du processus de paix. La première initiative officielle du Réseau, un atelier sur la médiation et la consolidation de la paix inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, destiné aux jeunes femmes, s'est tenue le 18 mai.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

39. Au 13 juin, les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre mandaté pour récupérer, identifier et restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974 avaient exhumé la dépouille de 1 209 personnes des deux côtés de l'île. À ce jour, les dépouilles de 939 des 2 002 personnes disparues ont été identifiées et rendues à leurs familles respectives, dont 16 au cours de la période considérée. Inquiète de voir baisser le nombre des exhumations, l'Organisation des Nations Unies intensifie le soutien qu'elle apporte au Comité afin d'améliorer ses résultats. Sur les 30 zones militaires auxquelles il a été autorisé à accéder en novembre 2015, le Comité a procédé jusqu'à présent à 29 fouilles, dont 2 au cours de la période considérée, qui ont permis à ce jour de retrouver les dépouilles de 37 personnes. En juin 2019, le Comité a obtenu l'accès à 30 autres zones militaires du nord.

40. Pour retrouver d'autres lieux d'inhumation éventuels de personnes disparues, le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays et organisations qui ont eu une présence militaire, policière ou humanitaire à Chypre en 1963-1964 et 1974. Au cours de la période considérée, il a mené des recherches dans les archives de l'ONU à New York et à Nicosie, ainsi qu'au Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, y compris dans des archives privées de bibliothèques situées à Oxford et à Londres. Si l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge n'ont ménagé aucun effort pour permettre au Comité d'accéder à toutes leurs archives

pertinentes, les parties directement impliquées ont jusqu'ici communiqué très peu de données d'archives concernant d'éventuels lieux d'inhumation.

V. Mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique et configuration des activités des Nations Unies

41. J'ai le plaisir de confirmer que toutes les recommandations formulées dans le cadre de l'examen stratégique de l'UNFICYP, approuvées par le Conseil de sécurité en janvier 2018, ont été appliquées, y compris les réductions des effectifs de la Force, le redéploiement de personnel de police et de personnel civil vers les secteurs, le renforcement des capacités de liaison et de dialogue de la Force et des Bureaux intégrés de la coordination des activités civiles dans le secteur et l'établissement d'une cellule d'analyse conjointe de la mission. Lors de la période considérée, toutes les recommandations en suspens ont été mises en œuvre, soit le relogement des militaires du secteur 2 qui résidaient à l'hôtel Ledra Palace et le déploiement de tous les officiers de liaison chargés d'assurer la continuité dans les secteurs.

42. En ce qui concerne la configuration des activités des Nations Unies à Chypre, comme il est souligné tout au long du présent rapport, le maintien de la sécurité et de la stabilité dans la zone tampon et aux alentours demeure l'aspect le plus crucial du rôle de la Force, qui consiste à créer des conditions propices à un règlement durable de la situation. Dans le climat politique actuel, cette tâche est de plus en plus complexe et nécessite que les aspects de sécurité du mandat de la Force, d'un point de vue préventif et dissuasif, restent au cœur de ses efforts dans un avenir prévisible. Une concentration de patrouilles, de présence et de dialogue dans les zones sensibles facilite la gestion des tensions. La Force devra également faire preuve de prudence concernant la gestion des activités civiles dans la zone tampon et collaborer avec les deux parties en vue de limiter ces activités à proximité des lignes de cessez-le-feu. Cela permettrait aussi d'alléger la pression qui pèse sur la composante civile de la Force, qui est de loin la plus petite des trois composantes mais n'en joue pas moins un rôle crucial. Au vu des désaccords croissants et des nouveaux problèmes qui se posent, notamment le passage de migrants en situation irrégulière, la Force pourrait avoir des difficultés à maintenir une présence dans les sections sensibles et poreuses de la zone tampon tout en exerçant une supervision effective sur l'ensemble de cette zone, et une évaluation minutieuse et continue de ses capacités pourrait être nécessaire.

43. L'initiative Action pour le maintien de la paix, dont l'une des priorités est de contribuer à la réalisation d'objectifs politiques, offre à la Force et à sa mission de bons offices à Chypre la possibilité de collaborer plus étroitement en vue de promouvoir les avancées politiques tout en maintenant la stabilité, avec l'objectif final commun d'aider les deux parties à trouver un accord de paix durable. En outre, les efforts déployés par la Force en vue de parvenir à un accord sur de nouvelles mesures de confiance, appuyer leur mise en œuvre et mettre en place des mécanismes permettant de résoudre les problèmes et d'atténuer les tensions, s'appuieront sur les ressources des composantes militaire, civile et de police. La Force et la mission de bons offices amélioreront aussi la présentation de leurs rapports conjoints sur la base du suivi et de l'analyse de la situation sur le terrain par leur personnel respectif.

44. Étant donné l'appel lancé par le Conseil de sécurité en vue de revitaliser le travail des comités techniques bicommunautaires et que la nouvelle structure fournit des ressources qui servent de catalyseur pour soutenir davantage d'initiatives des comités, la Force et la mission devront apporter un soutien adapté, avec l'aide du PNUD, selon que de besoin.

45. Les résolutions du Conseil de sécurité concernant Chypre présentent de nombreuses recommandations destinées aux deux parties, sur la manière dont elles peuvent avancer dans des domaines comme le renforcement de la participation de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, et la promotion des contacts intercommunautaires et l'établissement de la confiance, qui sont des éléments clefs de la consolidation de la paix. La Force et ma mission de bons offices continueront d'aider ensemble les dirigeants à mettre en œuvre ces recommandations et pour travailler à la réalisation de ces objectifs, en se basant sur les domaines de compétences spécifiques et sur les réseaux des dirigeants. Par exemple, mes équipes sur le terrain s'emploient plus activement que jamais à mettre en œuvre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, un aspect essentiel de l'initiative Action pour le maintien de la paix, y compris en appuyant la mise en place à Chypre de réseaux de médiatrices.

46. En outre, étant donné que les problèmes environnementaux se multiplient, y compris en Méditerranée orientale, mes missions de maintien de la paix redoubleront d'efforts sur le terrain pour aider les communautés locales à faire face à ces problèmes, en particulier là où il peut être établi un lien entre les initiatives environnementales et les actions intercommunautaires. Toute modification importante de la configuration des activités des Nations Unies sur le terrain devra prendre en compte les mandats et les ressources disponibles.

VI. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

47. La Force a continué de promouvoir l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Lors de la période considérée, 25 sessions de formation aux normes de conduite des Nations Unies ont été organisées, y compris sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, pour un total de 785 membres du personnel de la Force. La Force n'a reçu aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. De nouvelles allégations enregistrées contre deux membres du personnel de la Force, liées à des infractions aux règles et règlements, ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête. Une évaluation de l'état de la déontologie et de la discipline et de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein de la Force ainsi qu'une évaluation des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été réalisées en mars 2019.

VII. Aspects financiers et administratifs

48. Par sa résolution [72/292](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 52,9 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, comprenant une contribution volontaire d'un montant correspondant à un tiers du coût net, soit 17,9 millions de dollars versés par le Gouvernement chypriote, et une contribution volontaire du Gouvernement grec, d'un montant de 6,5 millions de dollars.

49. Au 12 juin 2019, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 16,8 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 1 984,9 millions de dollars.

50. Le remboursement des coûts des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2019, tandis que celui des dépenses afférentes au matériel

appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2018.

VIII. Observations

51. Selon un récent sondage commandé par l'ONU et des enquêtes de la Banque mondiale financées par l'Union européenne, les attentes du public quant à la reprise des pourparlers et les perspectives d'un règlement restent faibles. Comme je l'ai noté dans mon rapport précédent sur ma mission de bons offices, il existe un consensus sur le fait que le statu quo, c'est-à-dire l'absence d'une solution à la question chypriote, n'est pas viable. L'opinion selon laquelle la perspective d'un processus interminable et infructueux est bel et bien révolue est également largement partagée. J'appelle à nouveau les parties à participer aux consultations en cours de façon constructive, créative et avec l'urgence qui s'impose. Les parties doivent redoubler d'efforts afin de reprendre de véritables négociations, et leur engagement doit s'accompagner d'un sens du devoir et d'une détermination pour parvenir à une issue heureuse dans un avenir prévisible.

52. Bien qu'ils ne soient ni ne doivent être considérés comme un substitut à une avancée des négociations destinées à un règlement, je me réjouis des progrès réalisés sur la voie de la conclusion d'un accord entre les dirigeants sur des mesures de confiance, dont l'initiative remonte à 2015, ainsi que des efforts consentis par ces derniers pour mettre en œuvre des mesures supplémentaires. Si elles sont pleinement appliquées, ces mesures devraient aider à rétablir la confiance du public dans le processus et à redonner espoir. Compte tenu de l'ampleur des travaux préparatoires entrepris jusqu'à présent, j'exhorte les parties à finaliser la mise en œuvre technique de l'interopérabilité des téléphones mobiles dans les meilleurs délais. J'appelle également les dirigeants à mettre en œuvre des mesures de confiance supplémentaires efficaces et à prendre des mesures audacieuses et unilatérales pour restaurer la confiance et reprendre le dialogue, avec l'appui de l'ONU. Je note avec regret que, malgré mes encouragements répétés et ceux du Conseil de sécurité, peu d'efforts ont été faits pour améliorer le climat général en vue des négociations, délivrer des messages constructifs entre les parties ou préparer les communautés à un règlement.

53. Comme je l'ai souligné dans mon précédent rapport, les divergences dans les programmes scolaires ainsi que les récits contradictoires et polémiques au sujet du passé restent un sérieux obstacle à la réconciliation et à la coexistence pacifique sur l'île. J'encourage donc les dirigeants à faciliter des échanges pérennes d'étudiants dans toute l'île, à promouvoir l'éducation pour la paix à tous les niveaux et à suivre les recommandations conjointes présentées aux dirigeants par le Comité technique bicommunautaire de l'éducation en novembre 2017.

54. Compte tenu du niveau élevé de scepticisme et de désengagement de la société vis-à-vis du processus de paix, les efforts déployés par les organismes des Nations Unies et la communauté diplomatique à Chypre pour faciliter et appuyer les initiatives de la société civile, qui visent à encourager le dialogue intercommunautaire et à rapprocher les communautés, contribuent à créer des conditions propices à un règlement en ralliant l'opinion publique à la cause de la paix. J'exhorte les parties à agir davantage en vue de promouvoir et appuyer de telles initiatives comme preuve de la sincérité de leur engagement, et à tenir le Conseil de sécurité et moi-même régulièrement informés de leurs initiatives respectives.

55. Dans le cadre des actions qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du Nord et aux préoccupations concernant la notion de « reconnaissance ». Si l'on s'en tient à la

politique des Nations Unies à l'égard de Chypre et si les décisions du Conseil de sécurité sur cette question sont respectées, les préoccupations relatives à une « reconnaissance » ne devraient pas constituer en soi un obstacle insurmontable sur la voie d'une plus grande coopération. Alors que les parties explorent de nouvelles possibilités de renforcement de la confiance et de la coopération, je les encourage vivement à trouver des moyens novateurs de surmonter ces obstacles en vue de réaliser des progrès significatifs et d'apporter des avantages tangibles à leurs communautés, sans préjuger de la question de la « reconnaissance ». L'ONU demeure pleinement déterminée à leur fournir l'accompagnement et l'appui nécessaires.

56. Je suis préoccupé par la persistance des incursions civiles non autorisées et des comportements provocateurs occasionnels observés dans la zone tampon ainsi que par leur l'impact direct sur les violations militaires, par exemple sous la forme d'activités agricoles non autorisées pratiquées par des Chypriotes grecs à proximité des positions des forces turques ou par des Chypriotes turcs sur des terrains qu'ils ne sont pas autorisés à exploiter. Bien que le dialogue entre la Force et les autorités compétentes ait permis de remédier à certaines des activités civiles non autorisées les plus litigieuses, de tels cas restent trop fréquents.

57. Je déplore l'augmentation sensible des violations le long de de la ligne de cessez-le-feu nord, en particulier les progressions du personnel militaire dans la zone tampon, la contestation directe de la ligne de cessez-le-feu et de l'autorité de la Force et les restrictions imposées à la liberté de circulation de la Force dans certaines zones. S'ajoutant aux violations à grande échelle relatives aux activités de construction, qu'elles soient civiles ou militaires, les remises en cause des lignes de cessez-le-feu entraînent, avec le temps, une modification plus permanente du statu quo dans la zone tampon. Je crains également que l'évolution récente de la situation le long des lignes de cessez-le-feu et les tensions connexes dans la région ne soient liées à l'absence persistante de progrès des négociations, qui entraîne une concurrence accrue sur la zone tampon et les terres situées dans cette zone.

58. Je souligne une fois de plus qu'il est crucial que les parties respectent les pouvoirs dévolus à la Force. La Force est chargée de concilier les aspects liés à la sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en facilitant la poursuite d'activités civiles raisonnables dans la zone tampon, en particulier lorsque les moyens de subsistance de la population en dépendent. Pour atteindre cet équilibre délicat et préserver le calme et la stabilité, elle doit pouvoir exercer les pouvoirs qui lui ont été dévolus de manière impartiale, sur la base de critères soigneusement définis, dont le plus important est la sécurité. Je m'associe à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2453 \(2019\)](#) et souligne qu'il incombe aux deux parties d'accepter l'aide-mémoire de 2018 et d'aider la Force à le mettre en œuvre. Sans cela, il sera de plus en plus difficile à la Force de préserver l'intégrité de la zone tampon et d'y maintenir un environnement stable, ce qui pourrait avoir des répercussions préjudiciables sur les plans politique et de la sécurité.

59. La Force poursuivra ses efforts en vue d'intensifier le dialogue avec les deux parties adverses, et ces dernières devraient continuer de s'attacher à maintenir un dialogue régulier avec la Force à tous les niveaux. En cas de malentendu ou de tensions, il convient d'éviter toute action unilatérale et de tirer pleinement parti des dispositifs de liaison avec la Force existants. Les restrictions imposées à la liberté de circulation de la Force à Strovilia et ailleurs doivent être levées immédiatement et définitivement, et la capacité de la mission de patrouiller et de mener à bien les autres activités qui lui sont prescrites doit être pleinement rétablie.

60. La poursuite des violations et la persistance des tensions de faible niveau montrent comment la Force, grâce à ses efforts de suivi, de dialogue et de liaison, continue de jouer un rôle indispensable pour éviter l'escalade. Je crains qu'à moins

d'une reprise des pourparlers proprement dite, les violations du statu quo militaire ne se perpétuent, ce qui pourrait remettre en cause la sécurité et la stabilité de la zone tampon et d'autres zones. Étant donné cette situation, la permanence de la Force demeure indispensable pour que celle-ci puisse, conformément à son mandat, rendre compte des violations et y faire face, prévenir les tensions et contribuer à la création des conditions propices à une solution politique. Étant donné que la Force continue de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité, je recommande au Conseil de sécurité de proroger son mandat jusqu'au 31 janvier 2020.

61. La division continue de l'île et l'absence de contacts réguliers entre les parties en dehors des négociations génèrent des tensions et entravent la capacité des parties à régler les problèmes qui peuvent avoir des répercussions préjudiciables à la sécurité et au bien-être de leurs communautés. Ceux-ci comprennent, entre autres, l'impunité pour les crimes commis lorsque des criminels présumés fuient d'un côté à l'autre de l'île, des lacunes dans la planification et la préparation aux catastrophes naturelles, aux pandémies et aux autres crises et la difficulté de gérer le flux croissant de migrants en situation irrégulière et de demandeurs d'asile qui arrivent sur l'île. J'exhorte donc les deux parties à trouver un accord concernant la mise en place de mécanismes visant à dissiper les tensions et à régler les questions à l'échelle de l'ensemble de l'île, comme demandé dans mon rapport précédent et dans la résolution 2453 (2019) du Conseil de sécurité. Bien que ces mécanismes puissent compléter les mesures de confiance et contribuer à instaurer la confiance, leur fonction principale est de servir d'arrangements pratiques et systématiques à mettre en place avec la Force afin de faciliter la résolution des problèmes et de réduire les tensions quotidiennes. J'exhorte toutes les parties prenantes à communiquer de manière constructive avec la Force afin de concevoir des mécanismes pratiques et acceptables par tous et de les mettre rapidement en place.

62. Malgré mes appels répétés et ceux du Conseil de sécurité, les efforts déployés afin de parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et d'enrichir et d'approfondir les liens économiques et culturels et d'autres formes de coopération restent limités. L'application intégrale du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil européen relatif à la ligne verte permettrait d'augmenter le volume des échanges et doit faire l'objet d'efforts renouvelés. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée à l'approfondissement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, favorise la confiance entre les communautés et contribue à répondre aux préoccupations des Chypriotes turcs concernant l'isolement.

63. Je continue de suivre de près et avec préoccupation l'évolution de la situation concernant les hydrocarbures. J'ai souligné à de nombreuses reprises que les ressources naturelles découvertes à Chypre et alentour devraient profiter aux deux communautés, ce qui devrait inciter toutes les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable et acceptable par tous. En gardant à l'esprit que toutes les parties ont exprimé leur volonté d'atteindre cet objectif, je demande à nouveau une action résolue visant à éviter toute nouvelle escalade et à désamorcer les tensions.

64. Je me félicite de l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2453 (2019), m'invitant à présenter un rapport sur la meilleure manière de concevoir les activités des Nations Unies à Chypre à l'appui de progrès politiques. Cette demande m'a rappelé que, même dans le cadre d'opérations de paix de longue date comme l'UNFICYP, il reste encore des possibilités d'amélioration et d'ajustement. Conformément aux principes de l'initiative Action pour le maintien de la paix, je suis déterminé à faire en sorte que les opérations de maintien de la paix soient les plus efficaces possible. Je suis également conscient de la marge de manœuvre limitée

d'une mission de taille réduite telle que l'UNIFICYP. Je continuerai néanmoins d'œuvrer à renforcer l'efficacité et l'efficience de la Force.

65. Je voudrais une fois encore remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer le travail des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à la mise en œuvre de mesures de confiance. Je remercie également les 36 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, ou les deux, à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

66. Je tiens à remercier Elizabeth Spehar pour son action en sa qualité de Représentante spéciale à Chypre, de Chef de la Force et de Conseillère spéciale adjointe. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

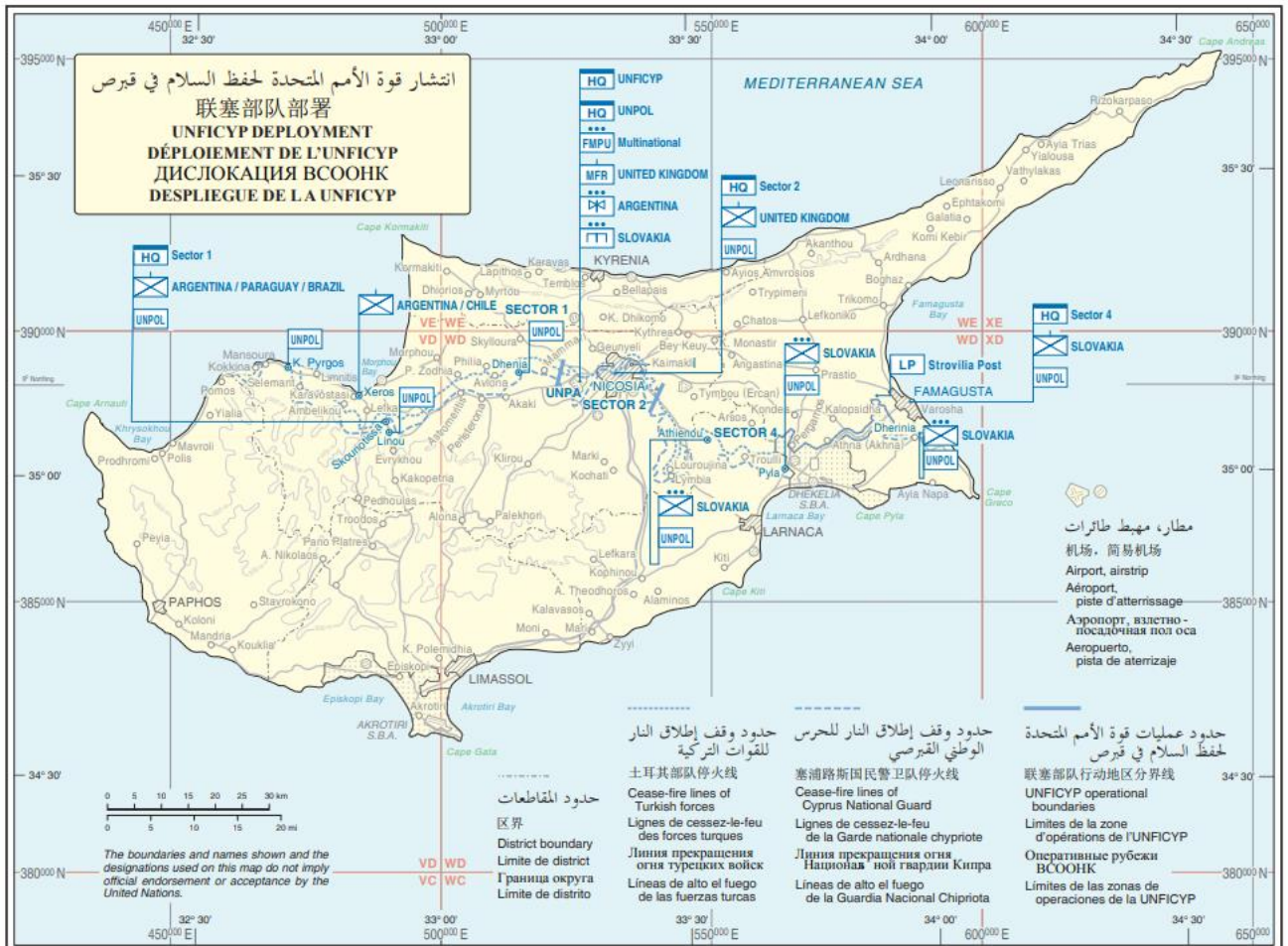
Annexe

**Pays fournissant des contingents ou du personnel de police
à la Force de maintien de la paix des Nations Unies
à Chypre (au 19 juin 2019)**

<i>Pays</i>	<i>Effectif militaire</i>
Argentine	242
Australie	3
Autriche	4
Brésil	2
Canada	1
Chili	12
Hongrie	11
Pakistan	3
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	259
Serbie	3
Slovaquie	242
Total^a	796

<i>Pays</i>	<i>Personnel de police</i>
Bosnie-Herzégovine	8
Bulgarie	3
Chine	4
Fédération de Russie	6
Inde	7
Irlande	12
Italie	1
Lituanie	1
Monténégro	3
Roumanie	4
Serbie	2
Slovaquie	5
Suède	2
Ukraine	8
Total	66

^a Les contingents se composent de 712 hommes et 84 femmes. Le personnel de police se compose de 43 hommes et 23 femmes.



Map No. 2930 Rev. 99 UNITED NATIONS
 July 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology
 Geospatial Information Section